

Département  
de la Haute-Savoie**REPUBLIQUE FRANCAISE**Arrondissement de  
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024.052**Séance du **TREIZE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

Date de la convocation : Mardi 7 mai 2024

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Pascale PELLIER

Quorum : 14

16 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY-MERMET, LAMBELET, FRIES CHATAGNAT, BERTRAND, BARBERIS, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, ROGUET

4 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY-MERMET, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Johann MARTINEZ à Maurice BERTRAND, Patrick SILLARD à Patrick ANTOINE

7 absents :

Mmes JOLIVET, BREGEGERE et PAILLASSON et MM. JOURNE, ALPSTEG, RIBOURDOUILLE et RICHARD

**Objet : Cession du véhicule Iveco Daily immatriculé FM-102-DC**

Le véhicule Iveco Daily VI35S14 immatriculé FM-102-DC, acquis par la collectivité en décembre 2019, peut être vendu du fait de l'acquisition d'un véhicule utilitaire ISUZU m21TT.

Après expertise, la société BOGEY UTILITAIRES fait une proposition d'achat de 27 600 € TTC.

La cession du véhicule excédant 4 600 €, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Monsieur le Maire à le céder.

**N° 2024.052**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ARTICLE 1 :** **AUTORISE** la cession du véhicule Iveco Daily VI35S14 immatriculé FM-102-DC mis en circulation le 06/12/2019 dont la Valeur Nette Comptable est à zéro ;

**ARTICLE 2 :** d'approuver les modalités de cession, à savoir, vente de gré à gré à la société BOGEY UTILITAIRES pour un montant de 23 000 € HT soit 27 600 € TTC ;

**ARTICLE 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La Secrétaire de séance  
Pascale PELLIER



pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 14 mai 2024  
Le Maire

Patrick ANTOINE



Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire  
du présent acte transmis en Sous-Préfecture  
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 16/05/2024



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.